

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 29 JUIN 2017

Après accueil par Monsieur Stéphane TRAMZAL – Maire - de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel.

* * * * *

Présents : MM TRAMZAL – FOPPA – VIGNERON – TISSERANT – HERVE- PERRIN – VINCENT – LABREUCHE – MIRASSOL – PIERRE – KONDRATOW – LAURENCY – JEANNETTE – MATHIOT – ROBINET - FAIVRE – PERROTEY – ARNOULD – NORMAND – CHEVALLEY – LEDUC - VALDENNAIRE

Absents excusés : MM J. BELLINI ayant donné pouvoir à Mme G. VIGNERON, C. SCHUTZ ayant donné pouvoir à JM TISSERANT, C GENET, F MANGEAT ayant donné pouvoir à MM LABREUCHE, GRANDCLAUDE

Secrétaire de séance : V MIRASSOL

Secrétaire administrative : S. AMET

* * * * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, le Docteur BERBE, accompagné du Docteur HINGRE, présentent le projet de maison de santé pluridisciplinaire qui est actuellement à l'étude.

Docteur BERBE, au travers d'un diaporama, fait le point sur la problématique médicale dans la région. En moyenne, on compte un médecin pour 1250 habitants. Cependant, de nombreux départs en retraite sont à déplorer dans un futur proche, et particulièrement du côté Haute Saône. L'association Rupt Santé demain a vu le jour en février 2016 et compte aujourd'hui 25 membres (médecins, infirmières, kiné, sage femme, orthophoniste...). Elle a établi un projet de santé au travers de différents ateliers de réflexion. Docteur BERBE revient sur les objectifs du projet qui sont : le travail en équipe, une meilleure qualité des soins et le label universitaire.

Monsieur VINCENT indique qu'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de consultation des bureaux d'études pour un choix courant juillet.

Monsieur le Maire expose également les futurs terrains potentiels pour accueillir la maison de santé.

Madame NORMAND souligne que des engagements devront être pris par les professionnels vis-à-vis de la Commune. Elle précise que ce projet est important pour la Commune renforçant son attractivité et permettant de préserver la population et les écoles sur le territoire.

Monsieur CHEVALLEY demande si les professionnels seront locataires ou propriétaires. Pour l'instant rien n'est défini.

Monsieur ROBINET souhaite connaître le calendrier. Au plus vite, répond Docteur BERBE, mais en étant réaliste il faut compter deux ans et demi.

Monsieur VALDENNAIRE demande pourquoi certaines maisons de santé échouent. Bien souvent c'est la mésentente entre les professionnels qui en est la cause.

Monsieur le Maire indique que les maisons à l'initiative des professionnels comme c'est le cas ici partent sur de bonnes bases.

Monsieur ROBINET revient sur l'attractivité du territoire et le volet universitaire du projet qui le rend très dynamique. Monsieur CHEVALLEY précise que le projet doit être rentable pour toutes les parties (commune et professionnels).

Monsieur PIERRE s'inquiète de la dimension du projet et de son coût mais est favorable à l'idée.

Messieurs BERBE et HINGRE sont remerciés pour leur présentation. Le projet va maintenant suivre son cours avec l'aval du Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance précédente qui a eu lieu le 15 mai 2017, a été approuvé à l'unanimité.

Puis l'ordre du jour est abordé comme suit :

I - AFFAIRES FINANCIERES :

Rapport de la délibération N° 5536 du 15 mai 2017 « participation communale au financement de l'office du tourisme intercommunal auprès de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges :

Le Conseil Municipal, selon délibération du 15 mai 2017, a approuvé la participation de la commune au financement de la compétence « tourisme » auprès de la CCBHV. Or, les services préfectoraux, selon courrier du 19 mai, ont demandé le rapport de cette décision qui revêt un aspect illégal. En effet, les Communes n'ont pas vocation à financer une compétence transférée à la Communauté de Communes qui doit quant à elle avoir recours à la fiscalité additionnelle. Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, décide d'annuler cette délibération. Monsieur le Maire précise que d'autres solutions financières seront à trouver (versement de fonds de concours par exemple, mais cela ne peut pas durer dans le temps).

Participation communale exceptionnelle au profit de l'UNSS :

Les responsables de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) du Collège de Rupt sur Moselle ont fait part des sélections de sportifs issus de l'athlétisme et du hand ball, aux Championnats de France, à Fontainebleau. Afin d'apporter son soutien et encourager les athlètes, le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 800.00 € à l'UNSS permettant de financer ce déplacement. Cela faisait plus de 15 ans qu'une telle sélection n'avait pas eu lieu.

Reversement des droits de place à l'association Rupt'Anim :

Les droits de place du dernier marché aux puces, organisé le dimanche 4 juin dernier par l'association Rupt'Anim, ont été encaissés par la Commune. Le Conseil Municipal, hors la présence de MM LABREUCHE, entendu à l'unanimité, décide de reverser la somme correspondante soit 1 290.00 euros à l'association.

Décision modificative n°1 – budget général :

Le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, se prononce sur une décision modificative sur le budget général afin de tenir compte notamment du montant des dotations de l'Etat.

Système de vidéo protection et protection des écoles communales – demandes de subventions

Le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, approuve le principe de la mise en place d'un système de vidéo protection sur la Commune, ainsi qu'une protection des écoles par visiophone dans le cadre du plan Vigipirate, sollicite les subventions à l'Etat auprès des commissions compétentes ainsi que l'autorisation de Monsieur le Préfet des Vosges.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

Examen de la nouvelle réforme des rythmes scolaires :

Suite à la consultation des directeurs des écoles communales, du comité de pilotage du PEDT (projet éducatif territorial) et conseils d'écoles, le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, sollicite le DASEN (directeur d'Académie) pour demander une dérogation quant à l'organisation des temps scolaires pour revenir à la semaine scolaire de 4 jours. Mme VIGNERON et Monsieur le Maire évoquent la fatigue des enfants avec le mercredi matin d'école. A noter également l'épuisement des associations dans la gestion des NAP du vendredi. Monsieur VALDENAIRE se réjouit de cette interruption après une mise en place très complexe il y a trois ans. Monsieur le Maire précise que le gymnase pourra récupérer les créneaux du mercredi matin. Madame NORMAND indique que les nouveaux horaires proposés ne sont pas idéaux pour les rythmes de l'enfant. Le mieux serait de réduire les congés d'été mais il s'agit là d'autres intérêts en jeu (tourisme...).

Modification du règlement d'occupation des salles communales :

Le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, approuve le nouveau règlement d'occupation des salles communales qui a fait l'objet d'une actualisation (paiement du solde à l'entrée des lieux et modifications mineures).

III - INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Point info tourisme ouvrira ses portes le 08 juillet et est désormais géré par l'Office du Tourisme intercommunal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pizzeria 3 -2-1 pizza a trouvé un repreneur.
- Il fait le point également sur le projet d'extension de la menuiserie COUVAL.
- Monsieur PERRIN informe d'une bonne vente de bois (72 000 €).

Requête déposée par la famille BREINLEN auprès du tribunal administratif de Nancy pour demander l'annulation de la délibération du 06 mars 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de cette requête. Il précise que l'annulation de cette délibération aurait des conséquences pour tous les administrés ruppéens, la Commune risquant de voir annuler son plan local d'urbanisme et revenir au RNU (règlement national d'urbanisme) qui induit que seuls les terrains situés au centre et dans les dents creuses (entre deux bâtis) resteront constructibles .

Levée de séance à 22h15

Le Maire

S. TRAMZAL